

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

SESSION 2013

Je vous prie de bien vouloir respecter scrupuleusement les consignes énoncées ci-dessous :

- 1) A votre arrivée en salle d'examen, vous devez déposer le matériel ou les documents non autorisés à l'endroit désigné par le responsable de salle.
Il s'agit en particulier des sacs, serviettes, sous-main, feuilles de papier de toute nature, notes, cahiers, livres, dictionnaires annotés et agendas.
Les appareils électroniques, moyens de transmission, de messagerie et de télécommunications mobiles (téléphones portables, tablettes, etc...) sont interdits. Ils devront être éteints.
- 2) **IMPORTANT :** Le fait pour un candidat, d'être trouvé avec un document, un matériel ou un équipement non autorisé à portée de la main, **même s'il n'en a fait aucun usage**, entraîne la constitution immédiate d'un dossier de fraude. Celui-ci sera transmis au président de jury (Conseiller Culturel auprès de l'Ambassade de France en Espagne ou son représentant) qui statuera dans le respect des textes en vigueur.
- 3) **L'usage de l'encre rouge est interdit.**
- 4) Vous devez inscrire vos noms et prénoms sur les feuilles de composition réglementaires. Toute mention de votre nom sur une feuille intercalaire ou un document du sujet servant de support de composition (carte, par exemple) entraînerait la nullité de l'épreuve.
- 5) Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche si et seulement si le sujet le mentionne expressément.

Afin de prévenir les risques de fraudes, sont interdits les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission de calculatrices.

ATTENTION

Par décision ministérielle et afin de permettre le déroulement des épreuves sur plusieurs fuseaux horaires, les candidats devront rester dans la salle d'examen durant toute la durée de l'épreuve.

Enfin, il est rappelé que toute présence dans les couloirs (élèves, adultes, parents...) en dehors des élèves convoqués est proscrite pendant la durée des épreuves écrites (les candidats quitteront les couloirs dès la fin des épreuves).

Les résultats seront affichés dans les établissements le vendredi 28 juin 2013 dans la matinée.

Ces résultats pourront aussi être consultés, à partir de cette même date, sur le site de l'Académie de Toulouse, à l'aide du Numéro de candidat figurant sur la convocation (QUI DOIT DONC ÊTRE CONSERVÉE AU DELÀ DES EPREUVES AFIN D'UTILISER CETTE PROCÉDURE) : www.ac-toulouse.fr / Rubrique PUBLINET



Le Chef de Centre d'Examen